

Image not found or type unknown



Rupture Contrat Sans Madat SEPA

Par **Lafargue Julien**, le **02/02/2017** à **11:45**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat avec une société.

Cette société a prélevé la somme convenue sur le contrat alors que nous n'avons pas renvoyé le mandat de prélèvement SEPA.

Est-ce que le fait de ne pas avoir signé de mandat SEPA peut être une clause de rupture de ce contrat ?

Cordialement,

Julien L.